

**Compte - Rendu du**  
**Conseil des Études et de la Vie Universitaire**  
**du Jeudi 15 mars 2007**

**LES MEMBRES ELUS :**

**Les présents :**

**Collège A :** E. DOGHECHE, S. GOUAZE, S. PIECHOWIAK, M.A. SPIQUEL, O. STARZENSKI, L. VRANCKEN

**Collège B :** GRINE, J. HEUDE, J.M. RAVIART

**Collège IATOSS :** A. JOLY, J.P. DUBOC, L. LOURDEAUX

**Collège usagers :** J.R. ANDRE, L. DEBLIQUI, T. FLAMENT, P. REBEYROTTE,

**Excusés :**

**Personnalités extérieures :** D. BOSSEAUX, J. VARLET

**Collège A :** D. LEGER

**Collège B :** C. PETILLON, D. TABARY

**Collège IATOSS :** C. EDART

**Collège usagers :** S. DUBOIS, A. TRAUILLÉ

**Absents :**

**Personnalités extérieures :** M. le Représentant du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, P. ROY

**Collège A :** A. TALEB-AHMED

**Collège B :** N. CAUDER, M. CUVILLIEZ, D. DERKS, H.

**Collège usagers :** A. ADOUKA, A. HENNI, Y. KHORSA, M. KOUADIO, N. LORIOT, G. LOUIS, J. MOUNG MBGOKO, A. ROCHDAHOU

**Pouvoirs :**

**Collège A :** C. PETILLON, donné à J. HEUDE, J. HEUDE donné à A. SPIQUEL (à compter de 17 h)

**Collège usagers :** S. DUBOIS donné à L. DEBLIQUI, A. TRAUILLÉ donné à L. DEBLIQUI

**LES MEMBRES DE DROIT :**

**Présent :** F. DESPRES, P. DULION

**Excusés :**

**LES MEMBRES INVITES :**

**Les présents :** A. BONDUELLE, B. BOUCHEZ, P. BRICOUT, D. COME (représente Mlle GORDIEN), E. DELACOURT (représente C. DELEBARRE), I. HAUBREUX, F. MADEUF, S. MERVIEL, O. SENECHAL, B. RADTKE, I. TILLOY (représente Mme DUBROEUQ), M. TUGORES

**Excusés :** G. DECHY, E. FLAMENT, B. LEMAY

**Absents :** C. BARBIEUX, L. BERNARD, M. BLAISE, D. COUTELLIER, M. DESCARGUES-GRANT, J.M. DESRUMAUX, S. HALLAUX, J. KALINSKI, P. MILLOT, X. MOREAU, M. OURAK, J. PILETTE, W. PSONKA, J.P. ROUZE, M. TOURNIER, M. VERHEYDE

Le quorum n'étant pas atteint à l'ouverture de la séance, M. Sénéchal, Président du Conseil, fait remarquer que l'ensemble des points composant l'ordre du jour ne pourra faire l'objet d'un vote mais d'avis des membres du CEVU qui seront néanmoins transmis à la prochaine réunion du conseil d'administration.

### **Approbation du CR du CEVU du 01 février 2007:**

Le compte-rendu de la réunion du CEVU du 01 février 2007 est soumis à l'approbation des membres du Conseil pour remarques éventuelles.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu reçoit l'approbation du Conseil.

### **Ordre du jour :**

#### **Conventions**

M. Sénéchal cède la parole à Mme Merviel afin de procéder à la présentation des différentes conventions.

- **Accord d'échange entre l'UVHC et l'Universidade Estadual Paulista Julio de Mesquita Filho (UNESP) (Brésil)** : il s'agit ici d'une université de très grande taille qui couvre tous les domaines de formations de l'UVHC. Un travail a été engagé entre notre établissement et d'UNESP depuis 2005. Nous en sommes à la 2<sup>ème</sup> phase et l'objectif de cet accord est l'échange d'un nombre limité d'étudiants, à savoir 3 dans chaque sens.
- **Accord de Coopération entre l'Université Féminine de Donkduk (Corée) et l'UVHC** : dans un premier temps, cet accord concernera 4 étudiantes qui seront localisées à la FLLASH dans un cursus de niveau Licence. Il s'agit ici d'un partenariat de mobilité équivalent au programme ERASMUS.
- **Protocole d'entente entre l'UVHC et le PITZER COLLEGE (USA)** : à la demande du Pitzer college, l'UVHC a reçu la visite d'un représentant de cet établissement et une visite en réciprocity a eu lieu en novembre 2006. Mme Merviel précise qu'aux Etats-Unis, le « college » correspond au niveau licence mais l'établissement « Pitzer College » comportant des formations de niveau master, la convention dont il est question ici permettra des échanges à ce niveau également. Ce protocole prévoit l'échange de 3 étudiants pour apprentissage du français.
- **Accord de Coopération Académique entre l'UVHC et l'Université de Wuhan (CHINE)** : cet établissement prépare particulièrement ses étudiants à l'apprentissage de la langue française. Ces derniers possèdent par conséquent une bonne maîtrise de notre langue. Cet accord consiste en un partenariat en accueil de niveau L3 + Master dans le domaine de l'audiovisuel.

*Avis favorable des membres du Conseil.*

M. Sénéchal cède ensuite la parole à Mme Tilloy afin de procéder à la présentation de la **convention entre l'UVHC et l'Ecole Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences du Togo**. Il précise toutefois qu'il s'agit ici de valider l'avenant à une convention établie en 2004, destiné à actualiser et à reconduire pour 2 ans la dite convention.

Mme Tilloy explique que l'IAE était préalablement liée à l'ESGIS pour la délivrance de la MSTCF, et que cet avenant permet l'actualisation du dispositif par rapport à la nouvelle offre de formation de l'UVHC, en traitant la délivrance de la licence de gestion parcours « comptabilité, contrôle, audit » et du master en sciences du management, spécialité « Comptabilité, contrôle,

audit » Cette convention prévoit la mobilité des enseignants de l'IAE qui vont dispenser des cours à l'ESGIS. Cette dernière procède à une sélection et les étudiants passent des épreuves propres à l'IAE afin de respecter les critères de sélection interne.

M. Sénéchal déclare alors qu'il faut être vigilant et veiller par conséquent à ce que les conditions d'attribution du diplôme soient strictement identiques aux conditions de l'IAE. Il explique ensuite qu'il est intéressant de développer l'exportation de nos enseignements mais qu'il faut bien veiller à ce que les engagements pris auprès du Ministère sur les maquettes soient les mêmes pour tous les étudiants.

Mme Tilloy précise finalement que des équivalences menant à l'expertise comptable peuvent être obtenues.

Le jury de délivrance du diplôme sera présidé par Mme Anne-Valérie Hallot Gauquie, et pas Monsieur Luc Drapier.

*Moyennant la modification évoquée ci-dessus, la convention reçoit un Avis favorable des membres du Conseil.*

M. Sénéchal cède ensuite la parole à M. Ourak pour la présentation du document relatif à **l'Accord de Coopération entre l'UVHC et plus particulièrement l'ISTV et DongFang Centre International des Echanges pour l'Education - China Scholarship Council - R.P. Chine.**

A la suite d'un déplacement de M. Ourak à Pékin en 2005, les deux parties se sont mises d'accord sur les possibilités d'une mise en place d'accueil d'étudiants Chinois en Master. Sur une cinquantaine de dossiers, tous traduits par M. Xu, enseignant chinois de l'ISTV, 20 ont été sélectionnés. Sur ces 20, 12 ont été retenus et au final, 9 étudiants sont présents moyennant 2000 € de frais d'inscription comprenant des cours en français technique ; le transport Paris-Valenciennes et Valenciennes-Cambrai. M. Ourak précise que tous les étudiants sont inscrits obligatoirement en formation en français.

M. Sénéchal demande une précision concernant les 2000 € de droits versés et précise que le programme Master 211 donne accès à un an de formation en français ainsi qu'une prise en charge des déplacements.

Mme Merviel s'étonne de découvrir ce dossier et déclare que le SRI n'a pas été sollicité pour la constitution de ce dossier ni pour la convention entre l'ISTV et le CROUS.

M. Sénéchal déclare qu'il serait intéressant d'organiser une réunion entre le SRI et les composantes pour mieux cadrer et coordonner l'ensemble des dispositifs d'échanges.

*Avis favorable des membres du Conseil.*

M. Sénéchal annonce ensuite la présentation d'une nouvelle **convention entre l'UVHC et le Lycée de l'Escaut** et cède de nouveau la parole à M. Ourak.

M. Ourak signale que cette collaboration existe depuis plusieurs années dans le cadre de la formation au CAPES de sciences physiques ainsi que de l'agrégation interne.

Le Lycée de l'Escaut possède des salles spécialisées très bien équipées idéales pour la préparation de l'agrégation. Depuis 3 ans, les Travaux Pratiques de la formation Master ont lieu dans ces locaux.

M. Ourak souhaite faire une rectification page 1. Dans l'encadré (2<sup>ème</sup> point), il n'existe pas de cours en Master 1 mais uniquement des TP.

M. Bouchez souhaite préciser que M. Percheron n'est pas le représentant de la Région Nord/Pas-de-Calais mais le président.

Moyennant ces rectifications, cette convention reçoit l'*Avis favorable des membres du Conseil*.

M. Sénéchal cède ensuite la parole à M. le Secrétaire Général afin de procéder à la présentation de la **Convention de Partenariat entre l'UVHC et l'EDUCATIONAL TESTING SERVICE (ETS) GLOBAL BV (TOEIC)**.

M. le Secrétaire Général explique qu'une convention avec l'établissement a été demandée afin d'officialiser la procédure existante. Il précise que cette convention ne lie pas uniquement l'ISTV mais l'ensemble de l'université. L'ISTV refacturant ensuite l'ensemble des prestations aux composantes.

M. Sénéchal déclare que l'ISTV joue un rôle de maître d'œuvre pour l'Etablissement dans ce registre.

M. le Secrétaire Général précise qu'il s'agit d'une convention nationale et que par conséquent, cette dernière ne peut être modifiée ou adaptée aux particularités locales. Elle ne peut donc être qu'acceptée ou refusée en l'état.

Mme Spiquel s'étonne de ne pas voir apparaître la FLLASH dans le registre des composantes émergeant à cette convention. Elle souhaite savoir comment les étudiants de la FLLASH doivent faire pour passer le TOEIC. M. Ourak répond que la FLLASH doit se rapprocher de Mme Blanchard-Davies, enseignante, lui transmettre la liste des étudiants souhaitant passer le TOEIC moyennant 30 € par étudiant.

M. Raviart précise que M. Brunet n'est plus en poste à l'ISTV mais à l'IUT.

M. le Secrétaire Général souhaite faire part à l'assemblée qu'il s'agit ici d'un dossier exemplaire, entrant dans une démarche d'établissement devant être multipliée et encouragée.

Moyennant la modification concernant Monsieur Brunet, la convention reçoit un *avis favorable des membres du Conseil*

### **Réhabilitation de la licence professionnelle Technologie d'Information et Internet**

M. Sénéchal précise qu'il s'agit du seul diplôme ayant donné lieu à une nouvelle demande d'habilitation. Cette licence a reçu un avis favorable pour un an avec recommandations.

M. Sénéchal cède ensuite la parole à M. Raviart pour la présentation de la demande de réhabilitation.

M. Raviart déclare qu'après étude du dossier, les recommandations sembleraient porter sur le dossier de l'an dernier et pas sur celui de cette année.

M. Sénéchal rappelle que la licence a reçu un avis favorable pour un an et que cet avis est définitif. Le Ministère demande à ce que les recommandations soient appliquées. Il rajoute que si les porteurs du dossier ont l'impression que ces recommandations concernent un précédent dossier, il aurait fallu en faire part plus tôt.

Ce point étant juste une information, l'avis des membres du Conseil n'est pas demandé.

### 3<sup>ème</sup> campagne FSDIE

M. Sénéchal cède la parole à M. Bouchez pour la présentation de ce point.

M. Bouchez présente ainsi le document relatif au budget de la 3<sup>ème</sup> campagne.

M. Duboc souhaite revenir sur la mise à disposition du gymnase le 8 mai 2007. Il demande à M. Bouchez si une demande d'ouverture des locaux a été faite et si ce n'est pas le cas, de bien vouloir procéder à cette demande auprès du service prévention sécurité.

M. Piechowiak souhaite savoir à quelle composante appartiennent les étudiants du projet "Valrobotik". La réponse est l'ENSIAME.

*Avis favorable des membres du Conseil*

### Calendrier de fermeture 2007-2008 de l'Université

M. le Secrétaire Général déclare que cette présentation est un exercice annuel. Cette proposition cherche à concilier la fermeture de l'établissement avec le calendrier des vacances scolaires ; mais également de respecter les périodes travaillées et non travaillées.

M. le Secrétaire Général procède ensuite à l'énumération des congés scolaires et en parallèle à la présentation des propositions de fermeture à savoir :

| Calendrier des Vacances Scolaires |                         | Propositions de fermeture                       |
|-----------------------------------|-------------------------|---|
| Rentrée                           | 03/09/2007              |   |
| Noël                              | du 22/12/07 au 07/01/08 | du samedi 22/12/07 13 h au jeudi 03/01/08 matin |
| Hiver                             | du 09/02/08 au 25/02/08 | du samedi 16/02/08 13 h au lundi 25/02/08 matin |
| Printemps                         | du 05/04/08 au 21/04/08 | du samedi 12/04/08 13 h au lundi 21/04/08 matin |
| Eté                               | du 03/07/08 au 01/09/08 | du mardi 22/07/08 soir au lundi 25/08/08 matin  |

Vient ensuite la problématique des ponts. Le lundi de pentecôte étant désormais un jour ouvré, la proposition est faite de fermer l'Université ce jour. Par ailleurs, un risque de télescopage entre le pont du 08 mai et le lundi de pentecôte étant à prévoir, il est proposé, afin d'éviter toute problématique de permanence et de sécurité, de fermer l'université du 07 mai 2008 au soir au 13 mai 2008 au matin.

Soit 40 jours de fermeture au total.

M. le Secrétaire Général insiste sur le fait que ce calendrier tient compte des contraintes d'établissement et des congés scolaires.

M. Bonduelle souhaite alors faire part de sa réserve quant à la réouverture le 25/08/08 en raison de la problématique liée à la pré-rentree.

M. le Secrétaire Général répond qu'une autre proposition d'ouvrir le 21/08/08 avait été envisagée et que le CEVU doit se prononcer sur la pertinence de cette proposition que le CA acceptera ou non.

Mme Tilloy souhaite savoir si le service courrier reprend également le 25/08 ? M. le Secrétaire Général répond que non, le service courrier reprend un jour ou deux avant la réouverture.

Suite à ces remarques, le calendrier de fermeture 2007-2008 de l'UVHC reçoit un *avis favorable des membres du Conseil*.

### **Calendrier pédagogique 2007-2008**

M. Sénéchal procède à la présentation du calendrier et précise que ce dernier tient compte du calendrier de congés nationaux ainsi que du calendrier de fermeture de l'UVHC précédemment abordé.

Les principales caractéristiques de ce calendrier sont la date de rentrée fixée au 03/09/2007 pour la licence, suivie d'une période de formation de 12 semaines, puis d'une période d'examens portant du 03/12/2007 au 26/01/2008 ; suivie ensuite d'une phase de transition le 28/01/2008 entre le semestre impair et pair. Arrive ensuite une période de 3 semaines de formation interrompue par les congés de février, puis 6 semaines de formation interrompues par les congés de printemps et finalement 4 semaines ½ de formation intégrant la fermeture du 08/05/2008.

En résumé : un semestre impair de 12 semaines et un semestre pair de 13 semaines ½

M. Sénéchal précise que les périodes du 3/12/2007 au 26/01/2008 et du 26/05/2008 au 05/07/2008 sont des périodes recommandées pour la réorientation, certains cas pouvant être traités en dehors de ces périodes si les responsables de la formation d'origine et de la formation d'accueil sont d'accord.

Le calendrier pour le Master est le suivant : rentrée fixée au 10/09/2007 suivie d'une période de formation de 7 semaines - congés - 4 semaines de formation puis examens du 03/12/2007 au 26/12/2007 pour un démarrage du semestre pair au 28/01/2008. 3 semaines de formation - congés - 6 semaines de formations - congés - 3 semaines ½ de formation.

En résumé : un semestre impair de 11 semaines. Et un semestre pair de 12 semaines ½

M. Sénéchal procède ensuite à un rappel des critères qui caractérisent l'application du calendrier pédagogique à savoir :

- la date de rentrée doit-être identique à celle de ce calendrier plus ou moins (modulo) 14 jours,
- la date d'examens doit-être identique à celle de ce calendrier modulo 7 jours,
- la date de fin de période doit-être identique modulo 7 jours,
- les jeudis après-midi doivent être libérés de tout enseignement (hors modules d'accompagnement transversaux) et examen,
- les 1<sup>ères</sup> sessions se dérouleront en contrôle continue,
- les résultats d'examens doivent être clôturés avant la fin de la période d'examens.

Un débat s'engage alors sur ces différents critères et la contrainte qu'ils représentent.

Concernant le sixième critère, étant donné qu'il a essentiellement pour vocation de permettre une inscription administrative rapide des étudiants en début de semestre impair, M. Sénéchal propose de limiter l'application de ce critère aux semestres pairs : les résultats du semestre pair doivent être clôturés SUR APOGEE avant la fin de la période d'examens correspondante.

Suite à une enquête qu'elle a conduite dans le cadre de l'université d'automne, Mme Spiquel déclare que la 1<sup>ère</sup> session en contrôle continu ne peut pas être assurée par toutes les composantes. Il est impossible, selon Mme Spiquel, que toutes les épreuves ne se déroulent qu'en contrôle continu et cette dernière précise que 3 composantes sur 5 interrogées souhaitent organiser une brève période d'examens. Mme Spiquel demande alors l'abrogation de ce critère.

M. Sénéchal répond alors que le non respect de ce critère n'implique pas la privation de moyens issus du contrat, il faut pour cela qu'un deuxième critère ne soit pas respecté.

Mme Spiquel demande de ce fait comment les critères ont été établis ? Ce critère sur le contrôle continu pose assurément problème. Elle souhaite une remise en cause des critères, un certain nombre de disciplines ne pouvant être jugées autrement qu'au travers un examen de 3 ou 4 heures. Ces derniers devant avoir lieu pendant la période d'enseignement, on se retrouve face à une inégalité entre disciplines.

M. Raviart fait alors remarquer une certaine ambiguïté sur le terme : contrôle continu. Il précise que ce dernier peut se faire à tout moment et que rien n'empêche de faire une période de devoirs surveillés à la fin d'un cours ou d'une période d'examens. Le contrôle continu peut également se faire en fin de semestre.

M. Sénéchal répond que la question des critères n'est pas posée au CEVU, car elle est du domaine de la gouvernance et plus précisément du pilotage par la vice-présidence formation des actions relatives à ce domaine dans le cadre du contrat quadriennal. Il ajoute ensuite qu'il ne souhaite pas que la mise en place de ce critère se traduise par un volume d'examens insupportable pour les étudiants. Il faudra, par conséquent, faire attention aux dérives et veiller à la manière dont les examens sont considérés. Finalement, il rappelle que le contrôle continu est une combinaison entre les devoirs maison, les interrogations écrites ou orales et les devoirs surveillés sur table, combinaison laissée au choix des formations dans le cadre de leurs règlements d'examens.

M. Bricout souhaite quant à lui faire part de l'expérience de l'école d'ingénieur et de l'IUT. Selon lui, le contrôle continu est une sécurité pour l'étudiant. Au niveau de l'école d'ingénieur, 2 heures hebdomadaires sont bloquées pour les CC. Tout est fait pour positionner les DS après le cours ou un certain nombre de cours. Il précise que la méthode est la même pour un étudiant salarié.

M. Raviart signale que ce calendrier est très proche de celui de 2006/2007 qui n'était déjà pas approprié aux formations ayant un stage en entreprise.

Monsieur Sénéchal rappelle que le calendrier proposé concerne les cas généraux, des dérogations sont toujours possibles pour des cas particuliers.

Suite à ces échanges, le calendrier pédagogique 2007-2008 reçoit un *avis favorable des membres du Conseil*.

### **Convention de partenariat avec le Lycée Pierre Forest**

En l'absence du représentant de cette convention, M. Sénéchal procède à la présentation du document.

Dans le cadre de la Licence Professionnelle "Gestion de la Production Industrielle" Option Mesures Industrielles en Ligne ou à Distance, la convention a pour but de formaliser l'échange d'enseignements et éventuellement la mise à disposition d'équipements.

Il s'agit ici d'une convention traditionnelle comme il en existe déjà une entre le Lycée Henri Wallon et l'ISTV.

*Avis favorable des membres du Conseil.*

### **Avis sur les primes de responsabilité pédagogique**

M. Sénéchal cède la parole à M. Bricout.

M. Bricout explique qu'il existe trois types de primes :

- les primes de responsabilité pédagogique
- les primes d'administration directement attribuées par le Ministère
- les primes de charge administrative attribuées par l'établissement

Ce sont les primes de responsabilité pédagogique qui sont ici soumises au CEVU pour avis. La décision étant prise en CA.

L'an dernier, l'enveloppe était de 190 100 €. Le montant de cette année devrait être équivalent.

La prime de responsabilité pédagogique est instituée dans les établissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cette prime correspond à des responsabilités pédagogiques exercées en sus des obligations de service et peuvent être attribuées aux enseignants chercheurs ou autres enseignants (y compris second degrés) ayant des activités d'enseignement supérieur.

Ces primes sont attribuées par le Président après avis du CEVU et décision du CA.

M. Bricout passe ensuite à la présentation des documents. Le taux de l'heure équivalent TD est fixé à 40,06 €.

M. Bricout précise que le montant de la prime de charge administrative de M. Desrumaux a été redistribué.

Est également précisé qu'un bénéficiaire d'une prime de charge administrative ou d'une prime d'administration ne peut bénéficier de la prime de responsabilité pédagogique.

*Avis favorable des membres du Conseil.*

### **Chaîne d'inscription**

M. Sénéchal cède la parole à M. Bouchez pour la présentation de ce dernier point.

M. Bouchez rappelle dans un premier temps les différentes procédures mises en place à destination des futurs étudiants à savoir :

- l'orientation active : procédure facultative mais connaissant un réel succès,
- journées d'immersion,
- journée portes ouvertes,
- préinscriptions (logiciel CCIEL de l'IUT) + dossier d'accueil pour certaines composantes.

Dès le lundi 11 juin 2007, les étudiants pourront faire leur demande de dossier d'inscription administrative par le Net et ce jusqu'au vendredi 13 juillet 2007.

Les résultats du baccalauréat général et technologique seront connus le lundi 02 juillet 2007 matin, le bac pro : lundi 02 juillet 2007 après-midi.

La chaîne d'inscription ouvrira le mercredi 04 juillet 2007 jusqu'au mercredi 18 juillet 2007 inclus.

Des journées bloquées IUT ont été fixées les mercredis 04/07 après-midi, 05/07 matin, 09/07 après-midi ainsi que le mardi 10 juillet 2007 matin.

Les résultats du baccalauréat seconde session seront connus le vendredi 06 juillet 2007.



Après la fermeture d'été, la chaîne ré-ouvrira ses portes du lundi 27 août 2007 après-midi jusqu'au 19 octobre 2007 (tous les jours sauf le vendredi après-midi), avec prolongation éventuelle les 21 - 22 - 23 octobre 2007.

Mme Spiquel demande s'il sera possible de renouveler la procédure FLLASH de l'an dernier avec des rendez-vous bloqués pour ensuite accueillir les étudiants individuellement dans les locaux de la FLLASH ?

La réponse est oui.

M. Sénéchal insiste sur la nécessité d'étendre au maximum la pratique des réinscriptions pouvant se faire par voie électronique, permettant ainsi une inscription administrative beaucoup plus rapide et par conséquent, une capacité à remonter des effectifs réalistes au Ministère dans le cadre des remontées SISE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sénéchal lève la séance à 17 h 15.

**Olivier SENECHAL**  
**Vice-Président**  
**Chargé des formations**  
**et de la pédagogie**